

PROCÈS-VERBAL DU CA

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **jeudi 30 octobre 2025 à 19 h 30** à la salle Richelieu ABC du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu.

PRÉSENCES : Marc-André Gauthier, président du CA
Marie Josée Gagnon, vice-présidente du CA
Véronique Beaulac
Mohammed Bouhrir
Jennifer Floymon
Mathieu Jeanneau
Guy Lajoie
Valérie Matte
Pascal Vaillancourt
– administrateurs·trices

PERMANENCE : Marie-Claude Huberdeau – directrice générale
Mario Champagne – directeur général adjoint et
secrétaire général
Sophie Latreille – directrice générale adjointe (Teams)

INVITÉS : Alexandra Langlois – directrice du Service des communications
Chantal Noël – directrice du Service des ressources financières
Manon Ouellet – Secrétaire générale adjointe

ABSENCES : Danielle Beaumont
Yanick Cloutier
Alexandre Marion
Anne-Marie Noël

1. Présences et réouverture de la séance

Résolution 2025-10-30-CA-01

Il est proposé par Mohammed Bouhrir :

De procéder à la réouverture de la séance ordinaire du 21 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée. Il est 19 h 35.

Marc-André Gauthier, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA.

2. Ordre du jour

Résolution 2025-10-30-CA-02

Il est proposé par Valérie Matte :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Mot de la présidence

Marc-André Gauthier, président du conseil d'administration, souligne que l'adoption du budget 2025-2026 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières à ce moment-ci est une situation bien particulière. Toutefois, puisque des informations importantes demeuraient à recevoir, il considère que le centre de services scolaire a agi de façon responsable, d'autant plus que nous avons l'obligation d'adopter un budget équilibré.

À cet égard, il remercie les membres du personnel qui ont participé aux travaux requis pour que le budget puisse être présenté à la présente séance d'ajournement.

4. Mot de la directrice générale

Marie-Claude Huberdeau précise que les clarifications ont été reçues par le centre de services scolaire le 22 octobre dernier. C'est dans ce contexte que le budget sera présenté ce soir au conseil d'administration pour adoption.

Elle remercie tout particulièrement les membres du personnel du Service des ressources financières pour leur travail remarquable ainsi que les membres du comité de vérification pour les nombreuses rencontres auxquelles ils ont dû assister.

5. Points de décision

5.1. Prévisions budgétaires 2025-2026 – Adoption (document séance tenante)

Résolution 2025-10-30-CA-03

Considérant que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

Considérant les efforts budgétaires demandés par le Gouvernement du Québec au réseau scolaire;

Considérant que chaque organisme doit participer à l'exercice d'optimisation afin que le cadre financier du réseau scolaire soit respecté;

Considérant les enjeux financiers locaux du CSSDHR, lesquels entraînent des efforts budgétaires supplémentaires;

Considérant qu'en vertu de l'article 279 de la LIP, le budget ne peut prévoir, sauf avec l'autorisation du ministre, aux conditions et selon les modalités que ce dernier détermine, de dépenses supérieures aux revenus du centre de services scolaire;

Considérant que les centres de services scolaires ne sont pas autorisés à faire une demande d'adoption d'un budget déficitaire pour l'année scolaire 2025-2026;

Considérant que les Règles budgétaires pour les années scolaires 2024-2025 à 2026-2027 pour les centres de services scolaires ne prévoient pas la possibilité pour 2025-2026, de s'approprier un pourcentage de l'excédent accumulé au 30 juin 2024;

Considérant que le CSSDHR a déployé tous les efforts raisonnables et responsables afin de préserver les services directs aux élèves et de limiter les impacts sur leur réussite et leur bien-être;

Considérant que le CSSDHR prévoit respecter la cible des ETC qui lui a été transmise, soit 2 836 ETC, plus son assouplissement de 30% de la mesure 16036 convertie en ETC, s'il en a la capacité financière;

Considérant que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;

Considérant que le produit de la taxe scolaire au montant de 19 767 071 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 33 566 787 \$;
- un nombre de 58 196 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- un taux de 0,08423 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026.

Considérant que le comité de vérification a exercé son rôle de vigie sur le processus d'élaboration des prévisions budgétaires 2025-2026 lors de ses séances du 13 mai 2025, du 25 juin 2025, du 14 octobre 2025 et du 28 octobre 2025, à la suite desquelles le comité recommande l'adoption de ce budget;

Considérant la confirmation de la directrice du Service des ressources financières, à l'effet que la documentation résumée présentée reflète fidèlement l'information financière au BUDGET 2025-2026 format TRAFICS, portant la signature électronique # 2060013296, qui sera transmis au ministre de l'Éducation;

Il est proposé par Marie Josée Gagnon :

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 355 904 962 \$ et des dépenses de 355 904 962 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Que la directrice du Service des ressources financières soit mandatée à assurer le suivi pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. Règles budgétaires 2025-2026 (RFP 03 – PR 01) – Adoption (document séance tenante)

Résolution 2025-10-30-CA-04

Considérant l'article 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit que le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, répartition qui doit être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres;

Considérant la *Politique de répartition des ressources financières* (RFP 03) en vigueur au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant la présentation du projet de Règles budgétaires 2025-2026 au comité de vérification le 28 octobre 2025 et sa recommandation au conseil d'administration quant à son adoption;

Considérant la recommandation du comité de répartition des ressources;

Considérant les préconsultations menées auprès des instances concernées;

Il est proposé par Jennifer Floymon :

D'adopter les Règles budgétaires 2025-2026 (RFP 03 – PR 01) telles que déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Rapports des comités

6.1. Rapport du comité de vérification

Madame Véronique Beaulac, administratrice, fait état des sujets traités lors de la rencontre extraordinaire du comité de vérification qui a eu lieu le 28 octobre 2025.

Les discussions et les travaux ont porté sur les prévisions budgétaires 2025-2026 ainsi que sur les Règles budgétaires 2025-2026.

6.2. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Aucun comité.

6.3. Rapport du comité des ressources humaines

Aucun comité.

6.4. Rapport du comité consultatif du transport

Aucun comité.

6.5. Rapport du comité PEVR du CA

Aucun comité.

7. Affaires diverses

Aucun point n'est ajouté.

8. Levée de la séance

Résolution 2025-10-30-CA-05

Il est proposé par Mohammed Bouhrir :

Que la séance soit levée à 19 h 53

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Évaluation de la rencontre



Président du CA



Secrétaire général

